

ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Principes du classement dans les listes d'admission du regroupement Sud

Chaque candidat ayant satisfait aux épreuves du concours recevra par courrier, avec ses résultats et son rang dans le regroupement, les modalités d'admission dans les Écoles.

Plusieurs hypothèses peuvent se présenter selon le rang occupé dans la liste :

- ✚ **Reçu sur la liste principale** du regroupement Sud
(dans la limite des places disponibles à l'école de votre premier choix.)
- ✚ **Reçu sur liste principale** du regroupement Sud au-delà de la limite des places disponibles dans l'école de votre premier choix. Dans ce cas deux solutions possibles :
 - ✚ Vous êtes admis dans l'école du second choix,
 - ✚ Vous postulez sur la liste complémentaire de l'école de votre premier choix
- ✚ **Reçu sur liste principale** dans le regroupement Sud et dans d'autres écoles, vous choisissez l'école de votre affectation et vous vous désistez des autres écoles **par écrit**.
- ✚ **Reçu sur liste complémentaire**, vous serez convoqué(e) à la réunion d'affectation commune aux écoles

NB : un candidat placé sur liste complémentaire du regroupement nord et/ou à l'école de Picpus, en échec dans une des 2 écoles du regroupement sud ne pourra pas y être affecté.

A défaut de se présenter ou de se faire représenter, les candidats seront affectés d'office dans un des regroupements pour lesquels ils sont admis.

26, boulevard Brune
75014 Paris
Tél. 01 40 44 39 30

Organisme de formation 11 75 00 801 75
Siret 480 266 014 00129

L'École de puériculture est gérée par VYV 3 Île-de-France, une structure du Groupe VYV.